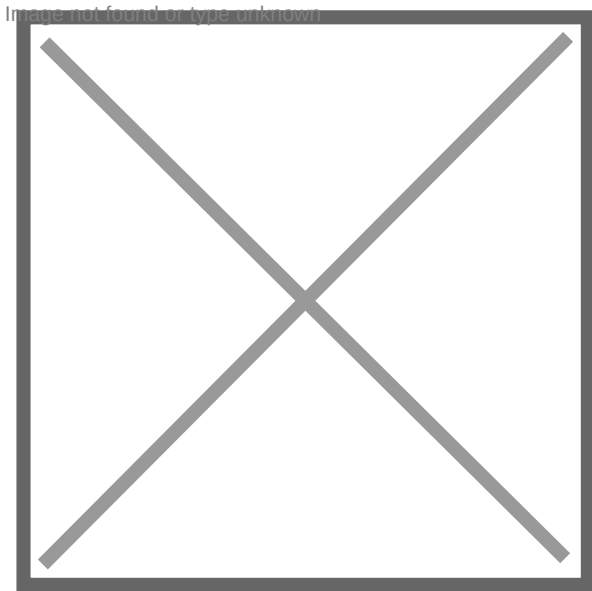




Diffamation publique, harcèlement téléphonique

Par **Talia**, le **07/02/2008** à **22:35**

Bonjour,

Pourriez-vous s'il vous plaît m'indiquer ce que je dois faire en cas de harcèlements téléphoniques accompagnés de menaces personnelles et professionnelles ?

En effet, une ex-petite amie ne supportant pas que je cesse tous contacts avec elle menace par téléphone, de manière répétitive, ma nouvelle amie et moi de "s'occuper de notre réputation".

Nous travaillons dans le corps para-médical et ce type de propos calomnieux homophobes risquent de nuire à notre carrière et notre intégrité.

Que devons-nous faire pour nous protéger ?

Merci de votre prochaine réponse.

Par **Jurigaby**, le **07/02/2008** à **23:44**

Bonjour.

Vous pouvez déposer plainte auprès du commissariat de police pour "appels téléphoniques malveillants", "diffamation non publique".

Par **Talia**, le **08/02/2008** à **17:35**

Merci de votre réponse rapide.

Cette personne travaille en milieu hospitalier et menace de nous pourrir au sein, au moins, de l'hôpital. Est-ce toujours non publique à ce moment-là ?

Merci.

Par **Jurigaby**, le **08/02/2008 à 17:37**

Bonjour.

Oui, on parle de diffamation publique lorsque la diffamation est portée à la connaissance du public: Exemple, diffamation par voie de presse..Etc

Par **Talia**, le **10/02/2008 à 12:26**

très bien.

Avec tous nos remerciements.

Cordialement